

**73010 - Délégation des aides à
la pierre pour le logement social**

**PDH- Proposition d'attribution de subvention
départementale pour l'adaptation de
logements locatifs sociaux au handicap et/
ou à la perte d'autonomie sur le territoire
de l'EUROMETROPOLE de STRASBOURG**

Rapport n° CP/2019/216

Service gestionnaire :

L520 - Service Développement du logement social

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention suite à la demande d'aide financière présentée par Habitation Moderne pour l'adaptation de 18 logements situés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Par délibération du 1^{er} octobre 2018 (délibération n°CP 2018/300), le Département du Bas-Rhin a conclu une convention de partenariat avec Habitation Moderne en vue du maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie ainsi que des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de cette convention, il est prévu d'attribuer une subvention départementale qui s'élève à 75 % du coût des travaux d'adaptation des logements, plafonnée à 2 300 €, par logement, sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il s'agit d'un soutien départemental spécifique aux bailleurs qui réalisent des travaux de réhabilitation de leur parc ou d'aménagement de logements intégrant des équipements pour le maintien à domicile de personnes âgées en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap.

Les logements financés intègrent le dispositif Handilogis.

Habitation Moderne a sollicité auprès du Département une subvention d'un montant de 36 032,41€ au titre de ce dispositif, pour l'adaptation de 18 logements situés dans plusieurs communes de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer, à cet organisme, une subvention d'un montant total de 36 032,41 € (cf. tableau joint en annexe au présent rapport).

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
PARCPU 2019-1	G 2019-2021 PARC PUBLIC	3 000 000 €	3 000 000 €	36 032,41 €

Les crédits de paiement seront mobilisés en 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 36 032,41 € à HABITATION MODERNE pour l'adaptation de 18 logements situés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, conformément au tableau joint en annexe.

Elle approuve, par ailleurs, les termes de la convention d'attribution de subvention et de réservation départementale de logements locatifs sociaux annexée à la présente délibération et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 24/05/19

Le Président,



Frédéric BIERRY